Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_095-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier

Date de convocation 22 avril 2026

Présents MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents représentés M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),

Absents

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

EAU ET ASSAINISSEMENT

Avenant n°1 au marché 2024-0031 – Lot 1 : Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier - Augmentation de montant et de délais

---

Rapporteur : Isabelle GAUTIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_095-DE

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

VU la délibération n°2024/0185 du 08 octobre 2024 validant le projet et la procédure de passation du marché de construction et d'extension de stations d'épuration de La Bouëxière et de Saint-Aubin-Du-Cormier et lancement du marché de travaux ;

VU la décision n°2025-30 du 3 mars 2025 attribuant le marché n°2024-0031 au groupement OTV pour un montant de 6 105 480,00 € HT pour le lot 1, Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier ;

VU la délibération n°2026-007 du 20 janvier 2026, autorisant la signature de l'avenant n°1 dans une version initiale qui a depuis été modifiée avant signature ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés du 17 février 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération du 8 octobre 2024, le Conseil Communautaire a validé le projet de construction d'une station d'épuration à Saint-Aubin-du-Cormier et d'extension de la station d'épuration de La Bouëxière, sur la base des études du maître d'œuvre Nouvelles Technologies Environnementales (NTE).

Ce projet a été entrepris afin de moderniser les infrastructures d'assainissement, pour répondre aux exigences réglementaires et environnementales.

Le projet a été réparti en deux lots :

- Lot 1 : Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Lot 2 : Extension de la station d'épuration de La Bouëxière.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée sur la plateforme Mégalis le 18 octobre 2024.

À l'issue de la consultation, le marché n°2024-0031 a été attribué le 3 mars 2025

- Lot 1 : Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier ;

Montant du marché attribué Lot 1 : 6 105 840,00 €

- Lot 2 : Extension de la station d'épuration de La Bouëxière.

Montant du marché attribué Lot 2 : 4 716 185,00 €

Le groupement d'entreprises est composé de :

- OTV (mandataire) – 8 allée Adolphe Bobierre – CS 36536 – 35065 Rennes Cedex ;
- Vauban GC – 5 rue de Normandie – 14540 Soliers ;
- LE DU Industrie SAS – La Vallée – 22170 Châtelaudren ;
- RVL – 71 rue bis de Trianon – 37100 Tours.

Le **Lot 1** du marché 2024-0031 concerne :

- La construction complète de la nouvelle station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_095-DE

- Incluant : ouvrages de traitement, équipements électromécaniques, automatismes, câblages, raccordements et essais.

Lors de l'exécution du marché, plusieurs travaux modificatifs ont été nécessaires, rendant indispensable la conclusion d'un avenant n°1.

Ces modifications portent principalement sur :

- Le changement du type de matériau du poste de relèvement déporté (polyester → béton),
- La suppression du by-pass du clarificateur,
- La suppression de la pompe d'extraction du bassin d'aération,
- L'application d'une nouvelle répartition entre cotraitants.

Une première version de l'avenant n°1 avait donné lieu à la délibération n°2026-007 du 20 janvier 2026, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, avant sa signature, l'avenant a dû être modifié pour tenir compte d'ajustements techniques et financiers. La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de l'avenant n°1 dans sa version actualisée, qui se substitue à celle initialement envisagée.

Incidences financières (Lot 1 – Saint-Aubin-du-Cormier)

L'avenant n°1 entraîne :

- Une augmentation de **26 250,00 € HT** (31 500,00 € TTC),
- Portant le montant du marché LOT 1 de **6 105 480,00 € HT** à **6 131 730,00 € HT**,
- Soit **+0,43 %**.

L'écart introduit par cet avenant est de +0,43 %, ce qui n'altère pas l'économie générale du marché et respecte les dispositions du Code de la commande publique.

Incidences calendaires (Lot 1 – Saint-Aubin-du-Cormier)

- Les éléments en béton du Poste de Relèvement étant dissociés, et le montage étant plus complexe, **le délai se voit allongé de 3 semaines**,
- Nouvelle fin prévisionnelle fixée au **1er mars 2027** (au lieu du 08 février 2027).

La Commission Marchés, réunie le 17 février 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché n°2024-0031 – Lot 1 « Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_095-DE

Le Président,

Guillaume BEGUE

La Secrétaire de séance,

David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.